

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

(Conformément à la directive 2006/42/CE relative aux machines)

FABRICANT : GIMÉNEZ GANGA S.L.U.
Pol. Ind. "El Castillo", C/Roma, 4,
03630 SAX (ALICANTE), ESPAGNE
www.saxun.com

Qui, à son tour, est la personne morale habilitée pour recevoir le Dossier Technique.

Déclare que les portes motorisées enroulables, avec moteur à commande radio, des modèles :

PS-55 S, PS-65 Auto-bloquante, PS-75, PS-78, PS-79, PS-80 Auto-bloquante, PS-100, PS-100 Tubulaire, PS-110, PS-64, PS-53, PS-85 Droite, PS-100 Droite.

Respectent les dispositions applicables de la Directive 2006/42/CE.

Et elles ont été développées et fabriquées conformément aux chapitres de la norme **EN-13241:2003+A2:2016** dans son ANNEXE ZC et octroient la présomption de conformité avec la **Directive 2006/42/CE**.

En outre, leur développement et leur fabrication remplissent le **Règlement Européen de Produits de Construction N° 305/2011**, ainsi que les directives suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- Directive 2006/42/EC relative aux machines
- Directive sur les équipements radio RED 2014/53/EU
- Directive RoHS 2011/65/UE

Les normes suivantes ont été appliquées pour évaluer la conformité :

EN 60335-1:2012 + A1:2019 + A11:2014 + A13:2017 + A14:2019 + A2:2019 ; EN 60335-2-103:2015 ;

EN 60335-2-95:2015 + A1:2015

EN 62233:2008 ; EN 62479:2010

EN 61000-6-3:2007 + A1:2011 ; EN IEC 61000-6-2:2019

EN 300220-1 V3.1.1:2017 ; EN 300220-2 V3.1.1:2017 ; EN 300220-2 V3.2.1:2018

EN IEC 63000:2018

À Sax, le 1er avril 2022



Francisco Giménez Plá
Responsable marquage CE



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

(Conformément à la directive 2006/42/CE relative aux machines)

FABRICANT : GIMÉNEZ GANGA S.L.U.

Pol. Ind. "El Castillo", C/Roma, 4,
03630 SAX (ALICANTE), ESPAGNE
www.saxun.com

Qui, à son tour, est la personne morale habilitée pour recevoir le Dossier Technique.

Déclare que les portes motorisées enroulables, avec moteur mécanique, des modèles :

PS-55 S, PS-65 Auto-bloquante, PS-75, PS-78, PS-79, PS-80 Auto-bloquante, PS-100, PS-100 Tubulaire, PS-110, PS-64, PS-53, PS-85 Droite, PS-100 Droite.

Respectent les dispositions applicables de la Directive 2006/42/CE.

Et elles ont été développées et fabriquées conformément aux chapitres de la norme **EN-13241:2003+A2:2016** dans son ANNEXE ZC et octroient la présomption de conformité avec la **Directive 2006/42/CE**.

En outre, leur développement et leur fabrication remplissent le **Règlement Européen de Produits de Construction N° 305/2011**, ainsi que les directives suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- Directive 2006/42/EC relative aux machines
- Directive 2014/35/UE, dite « basse tension »
- Directive sur la compatibilité électromagnétique CEM 2014/30/UE
- Directive RoHS 2011/65/UE

Les normes suivantes ont été appliquées pour évaluer la conformité :

EN 60335-1:2002 + A1:2004 + A11:2004 + A12:2006 + A13:2008 + A14:2010 + A15:2011 + A2:2006

EN 60335-2-103:2003 + A11:2009

EN 62233:2008

EN 61000-6-2:2005 ; EN 61000-6-3:2007 + A1:2011

À Sax, le 1er avril 2022



Francisco Giménez Plá
Responsable marquage CE

